

17.03.2020 - 16:19 Uhr

Prolongation de la validité des certificats pour conducteurs: décision de la Confédération nécessaire pour l'approvisionnement de la population et pour l'économie

Bern (ots) -

Pour garantir un approvisionnement de la population et une évacuation des déchets sûrs dans toute la Suisse, les transports de marchandises par la route doivent pouvoir fonctionner de façon fiable au quotidien, y compris dans la situation exceptionnelle que nous vivons actuellement. Il faut suffisamment de personnel de conduite opérationnel pour cela. L'Association suisse des transports ASTAG se félicite par conséquent de la décision prise aujourd'hui par le Conseil fédéral de prolonger la validité des autorisations et certificats nécessaires.

Un approvisionnement efficace de la population suisse en denrées alimentaires, en médicaments et en autres marchandises de consommation courante ainsi qu'une évacuation fiable des déchets doivent être garantis au quotidien, y compris dans la situation exceptionnelle que nous vivons actuellement. Il est donc indispensable que le transport routier de marchandises et de personnes puisse continuer de fonctionner sans restriction. En plus de la protection de la santé, qui est la priorité absolue, la disponibilité des conductrices et conducteurs professionnels doit être garantie. Il serait inadmissible que leur disponibilité soit entravée par des contraintes administratives qui ne peuvent momentanément pas être satisfaites.

C'est la raison pour laquelle l'Association suisse des transports ASTAG se félicite de la décision de l'Office fédéral des routes de prolonger provisoirement les autorisations et certificats nécessaires pour les transports commerciaux de marchandises et de personnes (voir l'encadré). Grâce à cette décision de l'OFROU, les conductrices et conducteurs empêchés de suivre les cours de formation continue obligatoires en raison des circonstances actuelles pourront continuer de travailler à l'approvisionnement du pays. L'OFROU apporte ainsi une réponse très rapide, efficace et sans complications bureaucratiques à une préoccupation urgente de l'ASTAG. "Nos conductrices et conducteurs sont parfaitement formés. Nous remercions l'OFROU pour sa décision rapide et pertinente", souligne Adrian Amstutz, président central de l'ASTAG.

Certificats pour les transports commerciaux de marchandises

Certificat de capacité OACP: Pour pouvoir assurer des transports commerciaux de personnes et de marchandises, les chauffeurs professionnels doivent être titulaires d'un certificat de capacité OACP en cours de validité. Pour prolonger cette validité, il faut suivre cinq jours de formation continue dans un délai de cinq ans. Or, dans la situation actuelle, il est possible que des cours ne puissent pas être suivis dans les délais en raison d'annulations ou de mesures de confinement / de quarantaine.

Certificat de formation ADR: Les chauffeurs de véhicules transportant des marchandises dangereuses doivent disposer d'un certificat de formation ADR qui est délivré après un cours de base de plusieurs jours. Avant l'expiration de ce certificat valable cinq ans, les conducteurs doivent suivre un cours de mise à niveau de deux jours, faute de quoi ils perdent leur autorisation et ne peuvent plus assurer de transports.

Contact:

André Kirchhofer
079 659 86 86